



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LEGÉ

Arrêté n°2026-006

**Objet : Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Jacky BREMENT
3^{ème} adjoint**

La Maire de la Commune de LEGÉ

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux ;

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux délégations consenties par le conseil municipal au maire et à la suppléance des adjoints en cas d'empêchement ;

VU le Code de la Voirie Routière et les textes relatifs à la gestion des ouvrages communaux ;

VU le Code de l'Environnement, notamment en matière de gestion des espaces naturels, forestiers et agricoles ;

VU le Code de la Sécurité intérieure, s'agissant de la prévention des risques et de la gestion de crise (PCS) ;

VU la délibération n°2026-040 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

VU la délibération n°2026-041 du conseil municipal du 20 mars 2026, portant élection des adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jacky BREMENT a été élu 3^{ème} adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT que les compétences relatives à la voirie, l'agriculture, l'assainissement et la sécurité constituent des domaines essentiels du bon fonctionnement communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi continu des travaux de voirie, des réseaux, des espaces naturels, ainsi que des dispositifs de sécurité civile, notamment du Plan Communal de Sauvegarde ;

CONSIDÉRANT qu'il importe, pour garantir la continuité du service public, la réactivité administrative et la bonne gestion des projets, de déléguer certaines fonctions et la signature des actes qui en découlent ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet de la délégation

Le présent arrêté donne délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacky BREMENT, 3^{ème} adjoint au Maire.

Article 2 : Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Jacky BREMENT, 3^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

Voirie, Agriculture, Assainissement et Sécurité :

Voirie et aménagements

- Programmation, examen des projets et suivi des travaux de voirie : réfection des voies et trottoirs, réseaux, égouts, signalisation ;
- Examen et suivi des travaux d'accessibilité en milieu urbain ;
- Examen des projets d'aménagement des villages ;
- Examen et suivi des projets de pistes cyclables et sentiers piétonniers.

Agriculture et espaces naturels

- Suivi des espaces forestiers et des fonciers agricoles, notamment en lien avec la SAFER ;
- Examen et suivi des projets agricoles et des relations avec les acteurs du monde agricole.

Assainissement :

- Suivi et entretien de la station d'épuration ;
- Suivi et entretien des réseaux gravitaires, notamment les eaux usées (EU).

Sécurité :

- Suivi et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Suivi des plans de circulation et de leurs modalités d'application.

Article 3 : Délégation de signature

Monsieur Jacky BREMENT reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes et documents, courriers et pièces administratives (mandats de paiement, titres de recettes, pièces comptables et documents) relevant des compétences définies à l'article 2.

La signature par Monsieur Jacky BREMENT devra être précédée de la mention : « par délégation du MAIRE ».

Article 4 : Fin de la délégation

Les présentes délégations prendront fin si le délégataire cesse ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat de Conseil municipal élu.

Article 5 : Exécution et transmission

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis :

- au Préfet,
- au Trésorier Municipal,
- à l'intéressé lors de la notification.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Legé,
le 7 avril 2026

La Maire

Laurence Delavaud
Maire de Legé
7 avr. 2026



Certifié exécutoire par la Maire
Compte-tenu de la réception en préfecture
Le 7 AVR. 2026 -

Notifié le 7 AVR. 2026
Monsieur Jacky BREMENT

Publié le - 8 AVR. 2026

